



## Procès-verbal du Conseil du 30 septembre 2024

Par suite d'une convocation en date du 24 septembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 30 septembre 2024, à 18h00 sous la présidence de Mme Lepetz Joelle, maire de la commune.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation PV réunion conseil du 20 juin 2024
2. Aménagement rue de Samerey – phase 2 : VRD choix de l'attributaire
3. Aménagement rue de Samerey phase 2 : Signalisation
4. Eclairage stade de foot : Mise aux normes TGBT
5. CAC : Mise aux normes TGBT
6. Participation projet « la biodiversité du Canton de Tavaux »
7. Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications.
8. Aménagement locatif PMR
9. Rapport Syndicat des eaux du repage 2023
10. Rapport SYDOM 2023
11. Questions diverses

**Présents :** Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia, MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi, M. NOIROT Benjamin, M. VOISIN Jean-Marc.

**Absents non excusés :** Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

**Secrétaire de séance :** Mme LOPEZ Lydia.

### **1. Approbation du PV de la réunion de conseil du 20/06/2024.**

Mme le Maire appelle les membres du conseil à l'approbation du procès-verbal de la séance du 29/04/2024 dont un exemplaire brouillon leur a été envoyé par courriel.

Les membres présents en ayant tous pris connaissance et aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour sont maintenant appelés à être débattus.

### **2. Aménagement rue Samerey phase 2 VRD**

M l'Adjoint responsable voirie, rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a validé la procédure adaptée du marché de travaux intitulé « aménagement des rues de Samerey et du centre – phase 2 » lors du conseil précédent.

Suite à la publication du dossier de consultation et au retour des entreprises, la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 23 septembre 2024 en mairie, pour valider l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, cabinet CIRUS BFC.

Monsieur l'Adjoint, dresse la synthèse de l'analyse en rappelant les critères : prix : 60% délais : 10% valeur technique : 30%

**Critère prix (60%)**

	COLAS	EIFFAGE	EUROVIA
Prix (€ HT)	723 137.70 €	749 879.57 €	774 984.02 €
Note prix / 100	100.000	96.434	93.310
Classement	1	2	3

**Critère délais (10%)**

	COLAS	EIFFAGE	EUROVIA
Délais	100 jrs	85 jrs	87 jrs
Note délais / 100	85.000	100.000	97.701
Classement	3	1	2

**Critère technique (30%)**

	COLAS	EIFFAGE	EUROVIA
Note tech / 100	96.875	91.747	87.660
Classement	1	2	3

**Note globale et classement**

	COLAS	EIFFAGE	EUROVIA
Note global / 100	97.563	95.384	92.054
Classement	1	2	3

Il ressort de cette analyse que l'entreprise la mieux notée est : COLAS FRANCE ETABLISSEMENT SJE pour un montant exact du marché de : 723 137,70 € HT.

M l'adjoint explique la variation des coûts pour l'installation du chantier et confirme les calculs. Sans autres questions, la proposition est mise au vote ; Elle est acceptée à l'unanimité.

### 3. Aménagement rue Samerey phase 2 Signalisation

Dans la suite de l'aménagement phase 2 de la rue de Samerey et de la rue du Centre, l'Adjoint responsable voirie expose le comparatif des devis reçus pour la signalisation à savoir Signature pour 68 572.72 HT et CCS pour 46 282.50 HT. Il rappelle que 3 entreprises ont été consultées, seules 2 ont répondu.

Une grosse différence de prix entre les deux est observée ceci est peut-être dû à une qualité inférieure ou des fabricants différents. L'assemblée valide le devis de CCS - Coghetto Cyril Signalisation.

### 4. Mise aux normes éclairage stade de foot

Dans la continuité des travaux d'éclairage en LED du stade de foot, l'installation d'un coffret de commande déporté avait été demandé à l'entreprise Demongeot afin de sécuriser le maniement de l'éclairage par les responsables de l'association Jura Stad Foot. Le local actuel ne permet pas l'accès aux personnes non habilitées. L'entreprise Demongeot ayant décliné ces travaux, l'adjoint responsable des réseaux a contacté l'entreprise SPIE plus spécialisée dans ce genre de demande. Après une visite sur site, il a été démontré que des travaux complémentaires de mise aux normes et de modifications seraient nécessaires. M l'adjoint présente le devis en détaillant chaque poste en expliquant les travaux à réaliser. L'assemblée après avoir entendu ces commentaires valide à l'unanimité le devis SPIE.

## 5. Mise aux normes TGBT

M l'adjoint responsable réseaux expose ce qui suit. Pour donner suite au contrôle de l'installation électrique du CAC et pour permettre une meilleure utilisation de l'éclairage, le TGBT se trouvant au sous-sol de l'atelier doit être modifié. Il est précisé que ces travaux seront réalisés sur un week-end car il nécessite la coupure de l'alimentation électrique de tout le bâtiment CAC. Le devis de l'entreprise Zabotti est présenté. L'assemblée demande des explications sur ce devis, en effet aucun détail n'étant chiffré, MO, fournitures, temps passé... il est décidé de surseoir dans l'attente de plus d'indications.

## 6. Subvention projet « la biodiversité du Canton de Tavaux »

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'association des élus du canton de Tavaux lance un appel à financement pour le projet « la biodiversité du canton de Tavaux »

Ce projet consiste à sensibiliser les habitants du canton par la création d'un livret d'informations et de production d'enfants ainsi que la dispense d'animations aux écoliers de CM2, en partenariat avec le Grand Dole Environnement. Pour permettre le bouclage financier de ce projet, il est demandé aux communes une participation financière à raison au minima de 0.60 € par habitant.

Mme le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur une contribution de 1,00€/habitant, ce qui représente pour Abergement la Ronce, une subvention à verser de 850,00 €.

L'assemblée n'émet aucun désaccord et valide le montant de la subvention pour 850.00€

## 7.Redevance d'occupation du domaine public RODP

Pour donner suite à la demande de la Trésorerie de facturer la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications, M l'adjoint informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'instaurer une redevance et de fixer son tarif. Notre commune comptabilise 2.032 km d'artères aériennes et 32.939 km d'artères souterraines au 31/12/2023.

Mme le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour 2024, à savoir :

- 48.27€ par kilomètre et par artère en souterrain ;
- 64.36€ par kilomètre et par artère en aérien ;
- 32.18€ par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

Mme le Maire propose également de régulariser les années antérieures (de 2020 à 2023) aux tarifs en vigueur de chaque année à savoir :

2023 : 46.95€ par kilomètre et par artère en souterrain ; 62.60€ par kilomètre et par artère en aérien ;

2022 : 42.64€ par kilomètre et par artère en souterrain ; 56.85€ par kilomètre et par artère en aérien ;

2021 : 41.29€ par kilomètre et par artère en souterrain ; 55.05€ par kilomètre et par artère en aérien ;

2020 : 41.66€ par kilomètre et par artère en souterrain ; 55.54€ par kilomètre et par artère en aérien ;

Le Conseil accepte les propositions et valide la facturation de la redevance pour 2024 ainsi que la régularisation des années 2020 à 2023.

## 8.Aménagement locatif PMR

M l'adjoint, responsable bâtiments expose à l'assemblée que l'une des locataires de la rue de l'aune est reconnue handicapée par la Maison Des Personnes Handicapées du Jura (MDPH) et allocataire de la Prestation de Compensation Handicap (PCH).

L'ergothérapeute de la MDPH propose d'aménager l'appartement, notamment la salle de bain et les toilettes.

Un devis de l'entreprise « Au confort du bain » a été établi pour un montant de 5 305.00 €.

Le montant de la prestation PCH, reversée est de 3 402.50€, elle peut être reversée directement à la commune par autorisation de la locataire. Le coût global supporté par la commune sera de 1 902.50€. L'assemblée valide le devis des travaux et accepte le reste à charge par la commune.

### 9. Rapport Syndicat des eaux du repageage 2023

Le rapport annuel d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau est présenté aux membres du conseil. Il est rappelé qu'ils ont tous pu en prendre connaissance avant ce jour, à la suite de son envoi par mail. Le conseil municipal prend note de ce rapport.

### 10. Rapport SYDOM 2023

Le rapport annuel d'activité 2023 du SYDOM est présenté aux membres du conseil. Il est rappelé qu'ils ont tous pu en prendre connaissance avant ce jour, à la suite de son envoi par mail. Le conseil municipal prend note de ce rapport.

### 11. Questions diverses

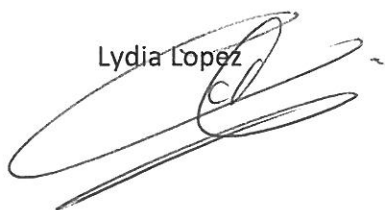
Un conseiller fait part de son mécontentement sur l'indisponibilité des bennes à déchets verts qui sont régulièrement condamnées car trop pleines. Il propose qu'un affichage soit mis en place afin d'informer les entreprises qu'elles n'ont pas le droit de vider dans ces bennes qui sont réservées aux particuliers.

Une proposition d'installer un conditionneur sur le château d'eau est en réflexion afin de combattre le calcaire dans notre réseau d'eau potable. Mme le Maire va se rapprocher de la Présidente du syndicat des eaux pour en faire la demande.

La séance est levée à 20h05

La secrétaire de séance,

Lydia Lopez



Le Maire,

Joelle Lepetz

